



**SYNDICAT GENERAL
CGT
DES TRAVAILLEURS PORTUAIRES**



Le 14 Novembre 2014

En janvier 2008, l'état français annonçait la mise en œuvre d'un plan de relance portuaire et le vote d'une loi visant à hisser l'activité de nos ports « au premier rang en Europe et dans le monde ». **Le Premier ministre de l'époque, avait fixé comme objectifs l'augmentation d'ici 2015 du trafic de conteneurs et la création de 30.000 emplois.**

Cette réforme, combattue durement par nos organisations syndicales CGT, et destinée uniquement à transférer un secteur juteux dans le giron des entreprises privées montre aujourd'hui toute son aberration par l'absence d'une **réelle relance portuaire (trafics et investissement)**, par un **bilan catastrophique du projet stratégique 2009/2013**, par un **taux d'inemploi toujours élevé au sein des entreprises de la place**, par un **durcissement du chômage partiel pour les dockers**, par l'annonce d'un plan social chez Transmanutention et par l'utilisation au quotidien de nos fonds publics à des fins privées et non portuaires !

Aujourd'hui si nous n'avons pas d'autres choix que de vivre avec les conséquences de ces politiques libérales successives, néanmoins, nous devons sans cesse dénoncer les agissements qui nous paraissent aberrants, et en même temps utiliser toutes les armes en notre possession pour tenter de contrer les orientations politiques prises !!



Tel est le pouvoir du peuple...



Dans ce cadre, nous avons décidé, par le biais du Comité d'Entreprise, d'enclencher un droit d'alerte, ayant connaissance de faits « *de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise* » et avec comme objectif ***d'obtenir très rapidement des données économiques et financières afin de prendre les bonnes décisions pour notre avenir, notamment dans le cadre de l'établissement du projet stratégique 2014/2019.***

Ce droit nous est conféré par la loi, inscrit à l'article L 2323-78 du Code du Travail.

Pour info et affichage, ce tract tient lieu de préavis

Avant le déclenchement de cette procédure, réunis en CE le 17 octobre dernier, nous avons posé plusieurs questions et demandé des explications au GPMH sur la situation actuelle et leur avons donné 1 mois pour répondre avant de faire intervenir notre expert comptable.

Depuis aucune réunion CE, pas la moindre explication ni réponses concrètes ! Pire, dans le cadre d'une réunion syndicale avec la direction, le directeur général nous a annoncé que le GPMH était dans une logique de faillite et que le projet stratégique 2014/2019 avec ses 15 M€ d'économies était la seule issue possible !

Camarades, l'ensemble de ces explications lors de notre dernière Assemblée Générale a suffi à ce que vous votiez à l'unanimité l'annonce d'une **première journée d'action** pour dénoncer la ligne politique de notre direction générale qui utilise l'argent public à des fins privées et non portuaire et l'orientation du projet stratégique 2014/2019 qui vise notamment une économie de 15M€ sur la masse salariale.

Et comme nous n'avons que le combat pour clamer haut et fort notre légitimité dans la gestion du GPMH, nous appelons l'ensemble des salariés à observer un **arrêt de travail de 24H à compter du Vendredi 28 Novembre 6h00**, jour du Conseil de Surveillance !

Rendez vous donc Vendredi 28, à partir de 8h30 sur le parking du Centre Administratif pour une prise de parole et pour exprimer à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance notre ras le bol général de toutes les décisions prises actuellement et qui affectent la pérennité de nos emplois.

VENDREDI 28 NOVEMBRE,

Devra être un jour noir dans l'histoire du GPMH...

BRUYANTS ET COLORES

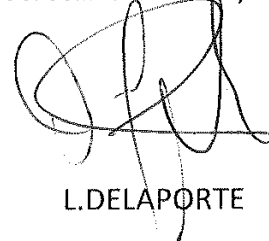
UNIS ET DETERMINES à se faire entendre

A défaut et sans combats, nous n'aurons plus que nos yeux pour pleurer face aux multiples coupes budgétaires, suppressions de postes, classifications illégitimes, absence d'augmentation salariale, pressions hiérarchiques et risques psycho-sociaux



Pour info et affichage, ce tract tient lieu de préavis

Le Secrétaire Général,



L.DELAPORTE